



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01038

Numéro SIREN : 518 878 285

Nom ou dénomination : A.M.S. CHARIOTS

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2017 sous le numéro de dépôt 3062

03 AOUT 2017

A 3069

A.M.S. CHARIOT
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Route de Béziers lieudit Fontaigous, 34210 OLONZAC
518878285 RCS BEZIERS

R/2017/509

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BEZIERS

Le soussigné, Gérard MARCOUIRE, Président de la société AMS PARTICIPATIONS,
Société par actions simplifiée,

Agissant en qualité de Présidente de la société A.M.S. CHARIOT, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est Route de Béziers lieudit Fontaigous, 34210 OLONZAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 518878285 RCS BEZIERS,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société A.M.S. CHARIOT a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2016,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

- Vérification d'ordre comptable
- Attente du rapport du commissaire aux comptes attestant les comptes (les comptes lui ayant été remis tardivement)

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société A.M.S. CHARIOT qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à OLONZAC
Le 29 juin 2017

Société AMS PARTICIPATIONS
Présidente



RG 2017-1874

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

ORDONNANCE

le - 2 AOUT 2017

Nous, Michel AIMES, Président du Tribunal de Commerce de BEZIERS,
assisté de l'un des Greffiers,

Sous le n° 0/2017/1939

Vu la requête qui précède et les faits y exposés,

Vu les dispositions des articles L.227-9 alinéa 3 du Code de Commerce, et 493 et 875
du Code de Procédure Civile,

REJETONS la demande de prorogation de tenue de l'assemblée générale
ordinaire annuelle des actionnaires de la Société :

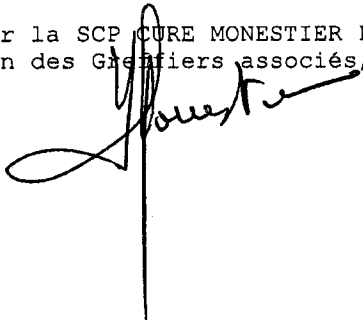
A.M.S. CHARIOT
Route de Béziers
Lieudit Fontaigous
34210 Olonzac

RCS BEZIERS B 518 878 285 - Gestion 2009 B 1038

devant délibérer et statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,
cette dernière ayant été présentée hors des délais légaux.

Fait à BEZIERS, le 27 Juillet 2017

Pour la SCP CURE MONESTIER PIQUET
L'un des Greffiers associés,



LE PRESIDENT

M. AIMES

